TRIBUNE - Association « Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures »

Proposition de titre : **Développons ensemble les pôles de centralité**et les 235 villes Sous-préfectures : cœur battant de la République

Sous-titre : Pour une dotation globale de fonctionnement de l'Etat fortement bonifiée

Mars 2023

Les représentants de l'Association des Maires de France (AMF) ont souligné, lors d'un entretien avec Elisabeth Borne le 28 février 2023, l'inquiétude des Maires quant à la situation financière des communes, notamment sur les perspectives d'investissements, dans une période particulièrement incertaine.

Les Maires ont besoin d'une visibilité pluriannuelle (à travers le fameux Plan pluriannuel d'investissement) afin d'éviter le réflexe d'une épargne de précaution qui serait (et sera) **contracyclique**. Ce qui est catastrophique pour notre pays¹.

La délégation, sous la présidence de David Lisnard, a rappelé l'opposition de l'AMF à toute forme d'encadrement des dépenses de fonctionnement, à la nécessité de l'indexation de la DGF sur l'inflation, à éviter d'introduire de nouveaux transferts de charges massifs.

La Première ministre a pu indiquer que la révision des dépenses publiques est envisagée afin de partager les informations sur les comptes publics locaux et les bonnes pratiques de gestion. Ils vont donc nous expliquer comment gérer mieux, alors que par divers mécanismes (et depuis de nombreuses années), il pousse les collectivités à dépenser davantage. Les transfert des charges opérées par l'Etat qui concerne particulièrement les villes comme les nôtres et qui témoigne du désengagement de l'Etat sur nos territoires. Voici quelques exemples très concrets : transfert des titres d'identité, désengagement de la Police Nationale (PN) sur les Polices Municipales (PM), portage des Maisons France Services. En outre, l'inflation normative décidée par l'Etat pèse très lourdement sur nos budgets et les Français.

L'Etat se plaît à annoncer que « les Collectivités Locales ne se sont jamais trouvées dans une situation aussi favorable ». Elles auraient les moyens d'investir, qu'elles le fassent! Le monde économique, dans une telle situation, ne gémirait pas, lui! Sous-entendu, les élus, oui!

Ces propos sont extrêmement choquants, voire méprisants, pour les Elus de terrain que nous sommes. Si l'on se positionnait dans le secteur privé, cela reviendrait à mettre des entreprises sainement gérées et en équilibre financier sous le contrôle d'une grande entreprise lourdement endettée, sous le coup d'un dépôt de bilan ou proche d'une liquidation judiciaire. Bel exemple !

¹ Les collectivités locales forment **le premier investisseur public** en France. Elles réalisent en général près de 70 % de l'investissement public civil (51,9 % de la formation de capital fixe, y compris militaire).

D'ailleurs, l'Etat se gausse de connaître nos budgets. Mais encore faut-il savoir les lire. A ce sujet, fait nouveau, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) vient de publier la Situation Mensuelle Comptable des Collectivités Locales (SMCL) faisant ressortir une situation financière 2022 pour les collectivités, meilleure qu'annoncée!

Avoir un Compte Administratif excédentaire est une première lecture. Il s'agit du premier axe de l'analyse financière de la gestion d'une commune. Le second axe, essence principale de la structure d'un budget communal, repose sur la couverture des <u>dépenses</u> propres et obligatoires (remboursement du capital des emprunts et/ou résultat déficitaire et/ou restes à réaliser) par <u>des recettes propres</u> dites capacité d'auto-financement. C'est ce deuxième pilier qui est le plus révélateur de la bonne santé financière ou non d'une commune. Enfin, troisième et dernier axe, le compte de trésorerie qui, chiffré à un instant T, ne signifie pas grand-chose dans la mesure où il est dépendant des versements des dotations de l'Etat, par exemple.

Après analyse de ces trois éléments structurants au niveau financier, qu'en est-il vraiment de la situation favorable de nos communes ? Ne servirait-elle pas les intérêts de l'Etat en contribuant à la réduction comptable du déficit public français ?

Bref, depuis de nombreuses années, les Collectivités maintiennent leurs efforts de gestion pour contenir leurs dépenses de fonctionnement (avec un point d'indice qui augmente de + 3,5 % en juillet 2022, un effet GVT – glissement vieillesse technicité – qui croît inévitablement année après année, etc.). Elles maintiennent leur effort de gestion afin ne pas accroître leur endettement face et avec à un investissement soutenu, alors que les besoins explosent au regard de notre position de villes Sous-Préfectures et Villes de centralité.

Ces charges dites de centralité représentent près de 25 % du budget communal. Il s'agit des médiathèques, de l'entretien des routes, de l'impact des pôles éducatifs, de la police municipale... de dépenses induites, inévitables du fait de la position de petit, moyen, grand pôle de centralité.

Nous sommes le cœur battant de la République. Nous sommes le maillon-clé de la promotion territoriale et c'est pour le rappeler que notre association se crée aujourd'hui.

Ce Mouvement vise à développer cette dimension de centralité, avec ses nombreux atouts et ses coûts. L'Etat, les Partenaires institutionnels, l'Union européenne, les Régions, les Départements, les intercommunalités s'appuient sur quel niveau afin de promouvoir le développement territorial ? Sur nos villes Sous-Préfectures ou villes de centralité.

Les besoins sont là et ils sont immenses en matière de structures sportives et culturelles, d'établissements scolaires, d'aménagements urbains, de sécurité, de déploiement de services, etc.

Nos budgets investissements explosent en dépenses, mais certainement pas en recettes! Nos budgets en fonctionnement vont dans le même sens. Il convient de multiplier par 2,4, voire 3,2 nos budgets de chauffage et d'énergie pour l'année 2023, avec de nombreuses incertitudes à cette date.

Nous proposons à l'Etat une DGF (Dotation globale de fonctionnement) bonifiée² pour les petits, moyens, grands pôles de centralité. Cette forte bonification est essentielle pour assurer nos missions actuelles et futures. La non-sécession territoriale est à cette **condition.** La maîtrise de la montée des extrêmes également.

Nos villes de centralité payent des charges sur 12 mois (en fonctionnement et en investissement). Si notre République souhaite avoir des villes capables d'absorber la fuite des services de nos communes rurales, c'est à ce prix ! Il convient de soutenir et développer les 235 villes Sous-préfectures et les pôles de centralité de France. Les pôles de centralité irriguent par définition un ensemble de communes, un bassin (ou espace) de vie plus large, un espace social et politique, qui permet à la République de vivre.

Nous conclurons par les propos d'Antoine de Saint-Exupéry (dans son œuvre posthume Citadelle, en 1948) : « Je ne saurai prévoir mais je saurai fonder. Car l'avenir on le bâtit ». Bâtissons ensemble l'avenir! Rejoignez-nous.

Bernard GUIRAUD, Maire de Lesparre-Médoc (Gironde, 33), Secrétaire de l'Association « Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures »

Catherine PAILLARD, Maire de Lunéville (Meurthe-et-Moselle, 54)

Patrice BERARD, Adjoint au Maire de Neufchâteau (Vosges, 88), Trésorier adjoint de l'Association « Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures »

Nadine GRELET-CERTENAIS, Maire de La Flèche (Sarthe, 72)

Bernard LIPERINI, Maire de Castellane (Alpes-de-Haute-Provence, 04)

Guillaume SYLVESTRE, Chercheur associé, Université d'Angers, Trésorier de l'Association « Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures »

Jean-Michel GENESTIER, Maire de Le Raincy (Seine-Saint-Denis, 93)

Fabien VERDIER, Maire de Châteaudun (Eure-et-Loir, 28), Président de l'Association « Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures »

Site Internet: https://villessousprefectures.fr/

² Une DGF bonifiée doit être mise en œuvre pour les pôles de centralité. A l'instar des petites communes balnéaires qui voient leur population fortement croître par 10 voire 20, pendant un mois et demi!

Pour nous rejoindre et adhérer à l'association :

Par courriel : <u>développerlessousprefectures@gmail.com</u> & Lien direct : <u>https://urlz.fr/l4vn</u>

	ner au siège de l'association : Fabien Verdier 9, i	
Pour la commune et/ou Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)		
	COMMUNE et/ou EPCI et/ou ville de centralité :	
MONTANT DE LA COTISATION		
Le montant de la cotisation est fixé à 0,09 euros par habitant par an.	ADRESSE POSTALE :	
INFORMATIONS	CODE POSTAL :	
Mouvement pour le développement	TÉL. :	
des villes Sous-préfectures (et/ou ville de centralité) Les 235 villes de demain	ADRESSE MAIL :	
9, rue de Varize 28200 Châteaudun	NOMBRE D'HABITANTS :	
Date : Signature :	ADRESSE MAIL :	@: developperlessousprefectures@gmail.com